

1^o Soigner les fous;

2^o Rendre plus forte la forme sociale, afin
qu'il n'y ait presque plus d'occasions

3^o A donner une forte éducation
morale aux enfants et même aux
adultes afin de restreindre le
nombre des passionnés.

4^o A mettre les criminels ^{Peut-être même si ce n'est pas nécessaire}
^{d'employer la contrainte pour cela}
dans un milieu sauvage, où il
peussent recommencer le processus
évolutif. Sans ingérence de la
métropole. L'État eux-mêmes
sous nous l'avez dit, savent
se faire une société assez despotique.

5^o Enfin, par la suppression des
peines, des prisons et de bagnes, donner
à extensifier la conscience sociale,

C'est cela, j'espère en démontrant la
possibilité. L'opportunité après avoir
montré l'inanité de tous les systèmes
répétés. Londres 1830.

Vous voyez, cher Maître, que de je
suis tout imbu de vos idées, je leur
donne peut être une

je lui ai également le cachet de
Racabagne, eh bien. J'ai lu ^{quelques} vos
ouvrages, ~~vos~~ articles, eh bien! Je n'ai
pu encore découvrir la différence
fondamentale des écoles françaises et
italiennes. Vous ne niez nullement
le facteur mesologique et les français
ne nient pas absolument le facteur
anthropologique. Alors? — Ce n'est
qu'une question de degré — et surtout
je tiens à voir le déclarer, de chaque man
de côté des français.

La criminologie, cette science toute récente et cependant
~~si~~ si féconde, a ~~fait~~ ébréché le glaive sanglant de
~~la~~ l'invincible justice, devant l'investigateur laborieux
des savants tant législateurs, publicistes, solaires
d'iniquités, d'écroues.

Nous sommes tout à fait les données de
la criminologie, critique de celle qui nous semblent
hypothétiques et faire voir à nos lecteurs que tous les
systèmes sur lesquels on a voulu s'appuyer, la pénalité
sont faux ou absurdes.

Cela n'est pas trop de place.

Nous nous contentons donc, d'attacher
la peine au point de vue de la seule utilité.

Cependant, il ne faudrait que nos lecteurs
de me haïssent sur notre pensée. L'intelligence générale
est la seule qui ne s'applique pas à un individu
Nous plaçons sur le terrain utilitaire,

simplement parce que c'est celui sur lequel
se placent les vrais-criminologistes, reconnus tout
avec nous — les travaux des hommes les y contraignant
— que la crime ~~est~~ est une maladie

dont l'adent est le produit d'une série de
circonstances internes et externes plus
ou moins complexes. Le criminel, d'ailleurs, n'est
est un dévoté, un inflexible. On ne peut le
punir. On ne peut l'amender. D'ailleurs la

peine ~~ne~~ a lieu de l'atténuer la
sensibilité morale, intellectuelle et physique
de delinquant. La psychologie des crimes, des
des faits nombreux nous prouve tout qu'elle
ne peut l'effrayer. La peine, d'ailleurs, exerce
ces salpêtres est ne saurait être expiatrice

On fonde, ces théoriciens sont des empiriques. Ils ressemblent, a dit elle, j'ajoute à ces médecins d'avant son brève Paris, qui ne soignent les membres des blessés dans l'huile bouillante.

Ils se font de braves idées et se croient d'opier sur l'effet qui a produit toute la maladie dont il est susceptible et laissent les causes intactes, se multiplient à l'infini.

C'est en quelque sorte le résultat de la peine, dit on a un ne peut être que celui-ci : ~~diminuer~~ diminuer le nombre des criminels d'actes, augmenter le nombre des criminels latents. Ceci on comprendra facilement que la diminution des criminels d'acte, n'est que momentanée apparente, puis que ce sont les criminels latents qui les produisent. Supposez que le vice de nos criminologes soit exact, que par son inexplicabilité la peine

2

Bonjour

56 rue de Valenciennes

et de la Harpe

à Paris

de nuit

à l'heure de son départ

à l'heure de son départ

à l'heure de son départ

à l'heure de son départ

à l'heure de son départ

à l'heure de son départ

à l'heure de son départ

à l'heure de son départ

George

18 sept 98

elle ne peut être que effrénée.
C'est ce que nous allons examiner.

^{L'ambiguïté}
Pourtant le livre si riche, si documenté, de ~~son~~ ^{son} ~~livre~~ ^{livre}
fut le fut, dans la honte bestiale des criminologistes et
des jurisconsultes un tolle général.

Qu'allait-on dire si les psychologues de la
magistrature? Parmi du vice allait ~~se~~
substituer la justice. On serait fait de la législation,
etc...

Avec l'utilitarisme judiciaire, on rétablit les choses
en l'état. Les magistrats respirèrent. L'ordre était sauvé.

Cependant Mais les clercs voyants ne s'y trompèrent
point. La nouvelle théorie admise, cela nécessitait
un remaniement complet du Code. On se garda
bien d'y toucher. Tant il était évident que
la masse n'admettait jamais cette froide et
subtile théorie de la répression utilitaire.

Actuellement, ~~comme~~ les juges
ne tiennent à peine compte des découvertes
criminologiques. L'expiation et la correction, la réparation
l'indemnification constituent encore toutes les
bases de la pénalité. Mais tout cela n'aura
qu'un temps. La lumière pénètre peu à
peu au fond des gouffres prolétaires.

Et il ne faudrait pas que le jour où cette
lumière éclairera toutes les intelligences un
sophisme ~~se~~ ^{se} ~~blende~~ ^{blende} ~~se~~ ^{se} ~~en~~ ^{en} ~~destin~~ ^{destin} par le bienfait
négalisme et libertaire.

fit disparaître toute manifestation
sociale, que se puttrait-il ? Ceci.

Dans l'ordre social comme dans
l'ordre naturel, rien ne se perd ;
~~Restent~~ ~~naissent~~, les pensées mensurées
~~refuses~~ dans les individus au sang
vicié, à l'intellect desopulché, au système
nerveux appauvri, tous les délites,
tous les malfaisances, contenus momentanément
par la crainte dans les
limites légales, ne trouveraient
plus aucun obstacle pour s'accroître,
se multiplier, accumuler dans leur
descendance, leurs tares, leurs vices et
~~leurs~~ ~~et~~ cela durerait jusqu'au
jour, ^{ou les} ~~ou~~ la société se roulerait
dans la boue et dans le sang.

La peine atrophie les facultés morales, l'opposition l'oppose
aux lois le bien de débiter le bien du mal, la conscience
de l'individu s'obscurcit faute d'être exercée. Si la peine
était abolie, il est certain que le crime multiplierait plus
d'horreur, l'impulsion noire trouverait dans la réprobation
sociale si un obstacle, et il faudrait que cette impulsion
fut incroyablement forte pour ne rien faire
compte.

Saisi